



Litige avec assurance bancaire

Par **tony_old**, le **18/05/2007 à 09:43**

bonjour, rnen 1999 nous avons fait l'acquisition d'une maison; et pour cela nous avons fait un prêt bancaire, nous avons rempli un questionnaire médical pour l'assurance sur lequel j'ai indiqué que j'avais des problèmes de lombalgies, lumbago. le dossier a été accepté. rnen 2003 j'ai eu de gros problèmes de santé dus au dos, arrêt de travail puis licenciement pour maladie professionnelle, suite à cela j'ai contacté ma banque qui a contacté l'assurance pour le prêt de la maison, qui m'a convoqué pour un entretien et une visite médicale avec un expert. rnj'ai reçu quelques temps plus tard un courrier m'indiquant que je ne pouvais prétendre à aucune indemnisation car mes problèmes de dos étaient antérieurs à l'acquisition de l'achat de la maison. rnje n'ai pas insisté, et il y a quelques mois, nous avons souscrit de nouveaux contrats d'assurance (à cette même banque) et j'ai parlé de ce qui m'était arrivé avec l'assurance de la maison et la personne m'a répondu qu'elle était surprise qu'ils aient accepté le dossier et qu'ils refusent une indemnisation. rnelle même a fait des démarches mais personne ne veut rien faire et en plus l'assurance a été reprise par un autre groupe. rnpuis-je faire quelque chose? pouvez vous m'indiquer des démarches à suivre? merci d'avance pour votre aide. cordialement mr hocquette tony

Par **Jurigaby**, le **18/05/2007 à 14:52**

Bonjour. rnrnAu regard de votre histoire, et connaissant un peu le milieu des assurances, il est très probable que si vous voulez obtenir une indemnisation, il faille en passer devant les tribunaux. rnAlors, vous aurez l'obligation de recourir à un avocat. rnrnC'est une question de choix, à vous de voir. rnrnCdt.

Par **tony_old**, le **18/05/2007** à **15:52**

bonjour, rnmerci d'avoir répondu si vite, le fait de devoir m'engager auprès du tribunal ne me dérange pas, j'aimerais savoir s'il y a une chance que je puisse obtenir une indemnisation et peut être de connaître le montant des frais encourus, j'habite près de quimper, pouvez vous me dire auprès de qui je dois me renseigner. merci cdt tony hocquette